

# Salle à colonnes

L'écurie de 1643, qui possède des voûtes plein cintre soutenues par une vingtaine de colonnettes fait l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques depuis le 9 janvier 1991.

Après avoir été une écurie elle a été un orphelinat en 1878.

Ce sont les bonnes sœurs qui s'occupaient des enfants au sein de l'orphelinat.

Aujourd'hui, la salle à colonne est utilisée comme réfectoire pour les élèves.

Ce lieu peut également servir pour des festivités (mariages, anniversaires...).

Des groupes extérieurs peuvent également y prendre leur repas.

